

40. On ne reçoit en paiement aucun timbre de poste étranger. Pour des sommes au-dessous d'une piastre, on acceptera des timbres de poste du Canada, de 1 et de 3 cents.

Toute lettre contenant de l'argent doit être enregistrée.

50. Les avantages suivants sont offerts à ceux qui reçoivent plusieurs exemplaires sous une seule enveloppe et sans exiger qu'une adresse soit mise sur chaque numéro :

De 7 à 50 exemplaires : 30 centins chaque.

De 50 à 100 exemplaires : 28 centins chaque.

100 exemplaires et au-delà : 25 centins. Outre cette remise, le treizième numéro appartient à celui qui reçoit plus de 12 exemplaires.

60. Toute personne qui reçoit son numéro par la poste ou par un agent, doit payer 35 centins.



FAVEURS OBTENUES DE STE-ANNE. (1)

Faveur accordée à mon enfant. *Dame F. B. S. Charles.*—Mon enfant, atteinte d'une maladie dangereuse a été guérie par l'intercession de Ste Anne. *L. Z. J., S. Cœur de J. Beauce.*—Douleur à un œil disparue. *P. L. S. Cœur de J. Beauce.*—Prise d'une maladie très grave, j'ai été guérie après des prières à Ste Anne. *Dame J. R. Montville.*—Après un pèlerinage j'ai obtenu pour mon fils l'emploi qu'il désirait. *Dame T. B. La Baie du Fevre.*—Faveur miraculeuse *Une institutrice.*—Une dame remercie Ste Anne de l'avoir préservée de la mort ; plusieurs autres grâces. *Dame J. B. S. Iluges.*—Guérison de trois maladies. *Un abonné de Charlesbourg*—Atteinte d'une maladie bien grave, j'ai eu recours à Ste Anne et elle m'a guérie. *Dame A. S. Grondines.*—Actions de grâces pour une guérison. *Clifton.*—Guérison d'un violent mal de dents. *Dame J. G. Houghton.*—Guérison d'une maladie qui m'empê-

(1) Conformément au décret d'Urbain VIII, nous soumettons entièrement à la sainte Eglise l'appréciation de ces faits.